

OMPI



WIPO/ACE/3/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 25 avril 2006

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS

Troisième session
Genève, 15 – 17 mai 2006

**ACTIVITES RECENTES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE L'APPLICATION
DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET TRAVAUX FUTURS
DU COMITE CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS**

Document établi par le Secrétariat

I. ACTIVITES MENEES PAR L'OMPI DANS LE DOMAINE DE L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DE MAI 2004 A AVRIL 2006

1. Pour permettre au Comité consultatif sur l'application des droits de passer en revue les activités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dans ce domaine, le Secrétariat a établi une synthèse des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation traitant ou abordant les questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle qui ont été organisées par l'OMPI ou auxquelles l'Organisation a participé de mai 2004 à avril 2006. Cette synthèse figure aux paragraphes 2 à 22 ci-après et couvre la période écoulée depuis le dernier examen effectué par le comité à sa deuxième session¹. Elle est à lire en conjonction avec la liste des activités publiée sur le site Web de l'OMPI consacré à la sanction des droits, à l'adresse http://www.wipo.int/enforcement/en/activities/activities_06.html. Ces activités ont été

¹ La deuxième session du comité consultatif s'est tenue à Genève du 28 au 30 juin 2004. À cette occasion, l'examen des activités menées par l'OMPI a eu lieu sur la base du document WIPO/ACE/2/2 couvrant la période de mai 2003 à avril 2004.

entreprises par l'intermédiaire de la Division de l'application des droits et des projets spéciaux de l'OMPI, qui assure la coordination des activités d'application des droits au sein du Bureau international, en étroite coopération avec les autres secteurs de l'OMPI concernés.

A. Formation et sensibilisation

2. À sa deuxième session, le comité consultatif a pris note en s'en félicitant particulièrement du nombre considérable d'activités de formation et de sensibilisation relatives à l'application des droits entreprises par l'OMPI ou auxquelles l'Organisation a participé². La question de l'éducation et de la sensibilisation, y compris la formation, a été considérée d'une manière générale comme particulièrement utile pour une application effective des droits de propriété intellectuelle et, à ce titre, a été retenue par le comité comme thème de sa troisième session³. À la trente-deuxième session de l'Assemblée générale de l'OMPI, tenue du 26 septembre au 5 octobre 2005 à Genève, les délégations ont unanimement fait part de leur satisfaction au sujet du choix de ce thème pour la troisième session du comité consultatif et ont encouragé celui-ci à poursuivre ses travaux⁴.

Séminaires, colloques et ateliers sur les questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle

3. Compte dûment tenu de ces conclusions, l'OMPI, en réponse au grand nombre de demandes d'assistance émanant des États membres, a continué d'organiser des séminaires, colloques et ateliers sur des questions déterminées relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle ou de participer à de telles manifestations. Ces réunions ont notamment mis en présence des juges et des magistrats, des agents des services des douanes et de la police, des fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle, des conseils en propriété intellectuelle, des représentants des milieux d'affaire et des groupes de défense des consommateurs. Nombre de ces réunions ont été organisées avec le concours d'États membres ou en coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le Secrétariat a établi une liste de ces activités de formation et de sensibilisation, qui est reproduite en annexe du présent document. Certaines des activités mentionnées dans cette liste traitaient de questions relatives à l'application des droits dont le titre ne rend pas nécessairement compte.

Mise en valeur des compétences judiciaires

4. À sa deuxième session, le comité a pris note du rôle particulier du pouvoir judiciaire dans l'application des droits de propriété intellectuelle et de l'importance globale de la poursuite de la formation et de la sensibilisation du corps judiciaire dans ce domaine⁵. En conséquence, l'OMPI a placé l'accent sur ses activités de formation pour la mise en valeur des compétences judiciaires dans le domaine des litiges de propriété intellectuelle.

5. À cet égard, un nombre considérable de colloques et d'ateliers dont il est question au paragraphe 3 ci-dessus et dans l'annexe du présent document ont été mis au point pour répondre précisément aux intérêts des juges et des magistrats.

² Paragraphe 18 du document WIPO/ACE/2/13.

³ Paragraphe 21 du document WIPO/ACE/2/13.

⁴ Document WO/GA/32/11.

⁵ Paragraphes 7 et 8 du document WIPO/ACE/2/13.

6. Par ailleurs, des activités visant à faciliter l'accès à la jurisprudence pertinente ont été mises en œuvre. Dans de nombreux pays, l'absence de précédents en nombre suffisant est souvent invoquée comme un obstacle notable au règlement efficace des litiges de propriété intellectuelle. Pour remédier à ce problème, l'OMPI a entrepris de publier des recueils de jurisprudence annotés. Le premier de ces recueils, intitulé "The Enforcement of Intellectual Property Rights: A Case Book", est paru en décembre 2005. Établi par M. Louis Harms, juge près la Cour suprême d'appel d'Afrique du Sud, ce recueil de jurisprudence analyse de manière détaillée un certain nombre de décisions judiciaires dans différentes branches de la propriété intellectuelle émanant de différents pays, notamment parmi ceux de common law. Une deuxième publication, axée sur les décisions de justice en matière de propriété intellectuelle émanant de pays de droit civil, est en préparation.

7. En outre, pour faciliter l'accès aux documents de jurisprudence publiés en ligne, l'OMPI a lancé, sur son site Web consacré à l'application des droits, une compilation de liens pointant vers des bases de données librement accessibles en ligne qui contiennent, exclusivement ou en partie, des décisions judiciaires ou des décisions administratives dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle, ou des extraits de telles décisions. Cette compilation, publiée en décembre 2005⁶, se fonde sur des informations qui, en réponse à une demande de l'OMPI envoyée au début de 2005, ont été communiquées à l'Organisation par des participants au Forum IPEIS ainsi que par l'Association internationale des avocats (Comité des droits de propriété intellectuelle et du spectacle). Afin d'étoffer cette compilation, les membres et les observateurs du comité consultatif sont invités à communiquer toute information supplémentaire pertinente.

Sensibilisation : campagnes de lutte contre le piratage et la contrefaçon

8. Afin de faciliter l'élaboration de campagnes de sensibilisation dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national, l'OMPI a entrepris d'établir un guide qui donnera un aperçu des campagnes menées dans un grand nombre de pays. L'un des trois modules porte sur les campagnes de lutte contre la contrefaçon et le piratage visant différents publics, par exemple les fonctionnaires chargés de l'application des lois, les écoliers et les étudiants, ou encore les consommateurs au sens large. Le guide est en cours de finalisation et devrait être publié en ligne sur le site Web de l'OMPI à la mi-2006.

B. Conseils législatifs aux États membres et commentaires juridiques sur les questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle

9. Sur demande des États membres, l'OMPI rédige des commentaires sur des projets de loi et établit des projets de dispositions dans les domaines du droit matériel de la propriété intellectuelle et de l'application des droits correspondants. Dans ce dernier domaine, les commentaires de l'OMPI portent sur la compatibilité des projets de loi avec les obligations en matière d'application des droits découlant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) ainsi que des traités administrés par l'OMPI. Au cours de la période considérée, la Division de l'application des droits et des projets spéciaux de l'OMPI a établi des commentaires relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle sur six projets de loi d'États membres traitant d'un large

⁶ http://www.wipo.int/enforcement/en/case_law.html.

éventail de questions juridiques relatives aux atteintes aux droits et à la responsabilité, aux procédures et aux moyens de recours civils, aux mesures conservatoires, aux sanctions pénales et aux mesures à la frontière.

10. Par ailleurs, la Division de l'application des droits et des projets spéciaux a rédigé des suggestions et des observations détaillées pour aligner sur les obligations internationales en matière d'application du droit d'auteur les dispositions relatives à l'application des droits qui servent de base aux projets de loi de l'OMPI sur le droit d'auteur établis à la demande des États membres.

11. En réponse à une demande de la Conférence de La Haye de droit international privé, l'OMPI a communiqué, en mai 2005, une série de commentaires sur le projet de convention sur les accords d'élection de for négocié sous les auspices de cette organisation. Ces commentaires portent sur les projets de dispositions relatifs aux litiges de propriété intellectuelle, et plus particulièrement sur leur compatibilité avec les traités administrés par l'OMPI⁷. La convention, qui définit un nouveau cadre juridique international pour certains aspects de compétence et pour la reconnaissance et l'exécution des jugements en matières civile et commerciale, a été adoptée à la douzième session diplomatique de la Conférence de La Haye de droit international privé, tenue du 14 au 30 juin 2005⁸. L'OMPI et la Conférence de La Haye de droit international privé ont chacune le statut d'observateur auprès de l'autre organisation.

C. Coordination et coopération avec d'autres initiatives en matière d'application des droits au niveau international

12. Comme le souligne le mandat du comité consultatif⁹, la coordination avec d'autres parties prenantes au niveau international s'est fortement développée au cours de la période considérée. À cet égard, l'OMPI joue un rôle actif, et sa coopération est recherchée dans un certain nombre d'initiatives internationales en rapport avec différents aspects de l'application des droits de propriété intellectuelle. Les paragraphes ci-après soulignent quelques-uns des domaines de coopération récente parmi les plus importants. On trouvera une liste des organisations avec lesquelles l'OMPI entretient une étroite coopération dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle sur le site Web de l'OMPI consacré à l'application des droits¹⁰.

Coopération avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD)

13. Au cours de la période considérée, une étroite coopération a été maintenue avec l'OMD dans le domaine de la formation et de la sensibilisation à l'application des droits de propriété intellectuelle. Le Groupe stratégique de l'OMD sur les droits de propriété intellectuelle a fourni des services d'experts dans le cadre de nombreuses activités de l'OMPI portant sur l'application des droits de propriété intellectuelle au niveau des services douaniers, et l'OMPI a participé en qualité d'observatrice aux réunions de ce groupe stratégique.

⁷ Le document n° 29 de mai 2005 (additif 1) est disponible à l'adresse http://www.hcch.net/upload/wop/jdgm_pd29_add.pdf.

⁸ http://www.hcch.net/index_en.php?act=conventions.text&cid=98.

⁹ Paragraphes 114.ii) et 120 du document WO/GA/28/7.

¹⁰ <http://www.wipo.int/enforcement/en/cooperation.html>.

Coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : mesure des incidences économiques de la contrefaçon et du piratage

14. En 2005, l'OCDE a entrepris des préparatifs en vue de la réalisation d'une étude sur les incidences économiques de la contrefaçon et du piratage. La coopération avec l'OMPI a été recherchée à un stade précoce dans ce contexte. Il a été convenu que l'OMPI, par l'intermédiaire de sa Division de l'application des droits et des projets spéciaux, contribuerait à la réalisation de cette étude en donnant des avis sur un certain nombre de questions juridiques susceptibles de se poser. Une coopération supplémentaire, portant sur les aspects économiques en cause, est mise en œuvre avec le Bureau de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement de l'OMPI.

15. Par ailleurs, les 17 et 18 octobre 2005, l'OCDE et l'OMPI ont organisé conjointement, au siège de l'OMPI, à Genève, une réunion d'experts sur les questions de mesure et de statistique relatives à la contrefaçon et au piratage. Cette réunion a permis aux experts présents d'échanger des vues sur les méthodes et les techniques utilisées ou susceptibles d'être utilisées pour mesurer l'ampleur, la portée et les incidences économiques de la contrefaçon et du piratage¹¹.

Coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : lutte contre les médicaments contrefaits

16. Dans le cadre de l'initiative de l'OMS pour lutter contre les médicaments contrefaits, la coopération entre l'OMPI et l'OMS s'est intensifiée. L'OMPI a participé à une conférence organisée par l'OMS à Rome du 16 au 18 février 2006, visant à renforcer l'efficacité de la coopération internationale dans ce domaine. Dans une déclaration adoptée à cette occasion, les participants, représentant les autorités nationales de réglementation pharmaceutique et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, des associations professionnelles et d'autres entités, ont formulé plusieurs recommandations. Sur le plan institutionnel, la création d'une équipe d'experts internationale de lutte contre la contrefaçon des produits médicaux (IMPACT) a été recommandée¹². Sous réserve de l'approbation des organismes compétents, cette équipe d'experts serait créée sous les auspices de l'OMS et constituée de représentants des parties prenantes concernées. Elle serait chargée d'explorer de nouveaux mécanismes permettant de renforcer l'action internationale contre les médicaments contrefaits sur les plans de la législation, de la réglementation, de l'application des droits, de la technologie et de la communication sur les risques. L'OMPI a proposé de poursuivre son assistance à cet égard.

D. Facilitation de l'échange d'informations

17. À sa deuxième session, le comité a approuvé la proposition faite par le Secrétariat au paragraphe 6.i) du document WIPO/ACE/2/2 en vue d'ouvrir la partie du Forum IPEIS intitulée "Échange d'informations" à un plus large public de parties prenantes en ne subordonnant plus la communication d'informations ou l'accès à l'information contenue dans

¹¹ <http://www.wipo.int/ipeis/en/>

¹² <http://www.wipo.int/enforcement/en/news/>

les bases de données de cette plate-forme à une inscription préalable. Le Secrétariat a restructuré le Forum IPEIS en conséquence, et la rubrique “Échange d’informations” est désormais accessible sans formalités d’inscription¹³.

18. Afin de fournir des informations sur les tendances actuelles dans le domaine de l’application des droits de propriété intellectuelle, tant au sein de l’OMPI qu’au niveau des États membres et des organisations coopérantes, la Division de l’application des droits et des projets spéciaux compile et publie, sur une base trimestrielle, des bulletins d’information sur l’application des droits de propriété intellectuelle. Ces bulletins sont publiés sur le site Web de l’OMPI consacré à l’application des droits¹⁴, et diffusés par courrier électronique aux participants du Forum IPEIS. Les membres et les observateurs du comité consultatif sont invités à communiquer au Secrétariat toute information pertinente qu’ils souhaitent voir figurer dans ces bulletins.

19. La Division de l’application des droits et des projets spéciaux de l’OMPI contribue également à la diffusion d’informations de base sur l’application des droits de propriété intellectuelle à l’intention du grand public. Ainsi, le numéro de mars/avril 2006 de la Revue de l’OMPI contient une série d’articles sur l’application des droits de propriété intellectuelle, ainsi qu’une étude de cas et une liste des activités récentes menées par l’OMPI¹⁵. Le numéro de mai/juin 2006 devrait également mettre l’accent sur l’application des droits.

II. TRAVAUX FUTURS

20. À sa première session, le comité consultatif a arrêté une démarche thématique pour ses sessions, prévoyant la présentation d’exposés par des experts sur les thèmes retenus¹⁶. À cet égard, le comité, à sa deuxième session, a analysé et examiné le rôle des autorités judiciaires et quasi-judiciaires, ainsi que du ministère public, dans les activités d’application des droits (y compris des questions connexes telles que les coûts de procédure)¹⁷. Il a été convenu d’examiner à la troisième session la question de l’éducation et de la sensibilisation, y compris la formation, sur tous les facteurs relatifs à l’application des droits, en particulier ceux mentionnés dans les demandes d’assistance des États membres¹⁸.

21. Concernant le thème à examiner à l’occasion de la quatrième session du comité consultatif, le Secrétariat a reçu une proposition des États Unis d’Amérique, qui est reproduite ci-dessous :

“Même si les coûts de la contrefaçon et du piratage de la propriété intellectuelle (et les avantages de la lutte contre ces phénomènes) commencent à être mieux cernés, il reste encore beaucoup à faire. Pour contribuer à combler ces lacunes, le Comité consultatif de l’OMPI sur l’application des droits devrait examiner et analyser le lien entre les taux de contrefaçon et de piratage de la propriété intellectuelle, d’une part, et le transfert de

¹³ Paragraphe 16 du document WIPO/ACE/1/7 Rev.

¹⁴ Paragraphe 18 du document WIPO/ACE/1/7 Rev.

¹⁵ Les numéros de la Revue de l’OMPI sont disponibles en ligne en français, en anglais et en espagnol, à l’adresse http://www.wipo.int/freepublications/en/?sub_col=mag.

¹⁶ Paragraphe 16 du document WIPO/ACE/1/7 Rev.

¹⁷ Paragraphe 18 du document WIPO/ACE/1/7 Rev.

¹⁸ Paragraphe 21 du document WIPO/ACE/2/13.

technologie, l'investissement étranger direct et la croissance économique, d'autre part. Le Secrétariat de l'OMPI pourrait contribuer à la collecte de données sur les taux de piratage."¹⁹

22. Les délégations qui souhaitent proposer d'autres thèmes à examiner dans le cadre du mandat du comité consultatif²⁰ sont invitées à faire part de leurs suggestions au Secrétariat.

23. Le comité consultatif est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document et à examiner la proposition visée au paragraphe 21, ainsi que toute autre proposition éventuellement communiquée conformément au paragraphe 22.

[L'annexe suit]

WIPO/ACE/3/2

ANNEXE

APERÇU DES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION, DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION TRAITANT OU ABORDANT DES QUESTIONS RELATIVES À L'APPLICATION DES

¹⁹ Annexe du document PCDA/1/4, section 6. Cette proposition a été soumise à la première session du Comité provisoire sur les propositions relatives à un plan d'action de l'OMPI pour le développement, tenue du 20 au 24 février 2006.

²⁰ Le paragraphe 114.ii) du document WO/GA/28/7 porte ce qui suit : "Le mandat du comité dans le domaine de l'application des droits, qui exclut l'établissement de normes, se limite à l'assistance technique et à la coordination. Le comité devra se concentrer sur les objectifs suivants : coordination avec certaines organisations et le secteur privé pour lutter contre la contrefaçon et la piraterie; éducation du public; assistance; coordination en vue de l'organisation de programmes de formation nationaux et régionaux à l'intention de toutes les parties prenantes et échange d'informations sur les questions relatives à l'application des droits grâce à la mise en place d'un forum électronique".

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ORGANISÉES PAR L'OMPI OU
AUXQUELLES L'ORGANISATION A PARTICIPÉ DE MAI 2004 À AVRIL 2006

- National Workshop on Enforcement of Intellectual Property Rights for Prosecutors and Police Officers in Santiago, Chile, May 3-4, 2004;
- WIPO-USAID Sub-regional Seminar on the Enforcement of Intellectual Property Rights in Almaty, Kazakhstan, May 12-13, 2004;
- WIPO Forum on Intellectual Property and SMEs (two panel sessions on IP enforcement) in Alicante, Spain, May 27-28;
- Technical Assistance Information Exchange Office (TAIEX) of the European Commission/TAIEX/WIPO Workshop for the Judiciary, Police and Customs on the Enforcement of IPRs in Banská Bystrica, Slovakia, May 27-28, 2004;
- Séminaire national de l'OMPI sur l'importance socioéconomique et culturelle de la protection du droit d'auteur et des droits voisins et les retombées de la piraterie à l'attention des journalistes in Alger, Algeria, June 1, 2004;
- WTO Regional Workshop on Certain Topical Issues in Regard to Intellectual Property for English-speaking African Countries in Sandton (Johannesburg), South Africa, June 2-4, 2004;
- WIPO Colloquium in Intellectual Property for Judges from Sudan in Geneva, June 14-18, 2004;
- National Workshop on Intellectual Property Law Enforcement in Nairobi, Kenya, June 16-17, 2004;
- Colloquium on Intellectual Property for Judges, Magistrates and Members of the Kenya Industrial Property Tribunal in Nairobi, June 18-19, 2004;
- EU Conference “The TRIPS Agreement – Ten Years Later” in Brussels, Belgium, June 23-24, 2004;
- Technical Assistance Information Exchange Office (TAIEX) of the European Union Conference on Intellectual Property in a Changing Society in Warsaw, Poland June 23-25, 2004;
- WIPO National Roving Workshop on the Enforcement of Intellectual Property Rights in Hanoi and Ho Chi Minh City, Viet Nam, July 5- 9, 2004;
- WIPO National Seminar on Enforcement of Copyright and Related Rights in Colombo, Sri Lanka, July 20-21, 2004;
- WIPO Workshop on the Enforcement of Intellectual Property Rights for Police and Customs Officers, in Port of Spain, Trinidad & Tobago and Castries, St. Lucia, September 6 to 10, 2004;
- Balkan Legal Forum 2004 organized by the Legal Development Foundation - European Forum of the International Bar Association in Sofia, Bulgaria on September 15, 2004;
- Operational Seminar on the Role of the Customs in Combating Counterfeiting & Piracy, organized by the CARDS Regional Project for Intellectual Property Rights Protection in the Western Balkans, in collaboration with the European Commission Directorate-General for Taxation and the Customs Union, in Belgrade, Serbia and Montenegro, October 4-7, 2004;
- WIPO National Specialized Symposium for the Jordanian Judiciary in Dead Sea, Jordan, October 7-9, 2004;
- WIPO National Specialized Symposium for Members of the Jordanian Judicial Institute in Dead Sea, Jordan, October 10 – 12, 2004;
- WIPO National Seminar on the Enforcement of Intellectual Property Rights for Customs Officials in Amman, Jordan, October 14, 2004;

- WIPO Colloquium on Intellectual Property for Judges from China, October 15-19, 2004, Geneva/Berne/London, organized in cooperation with the Swiss Federal Institute of Intellectual Property and the UK Department for Constitutional Affairs;
- National Seminar for the Judiciary and Other Law Enforcement Agencies on the Enforcement of Intellectual Property Rights in Yerevan, Armenia, October 26-27, 2004;
- WIPO Colloquium for Judges for Romania, in cooperation with the European Patent Office, the German Federal Patent Court and the Swiss Federal Institute of Intellectual Property, in Geneva, Berne and Munich, November 15-26, 2004;
- WIPO National Workshop for Judges in Riyadh, Saudi Arabia, December 13-15, 2004;
- WIPO National Seminar on Intellectual Property for the Princess Sumaya University for Technology (PSUT) in Amman, Jordan, January 11–12, 2005;
- WIPO National Seminar on the Promotion, Protection and Enforcement of Intellectual Property Rights in New Delhi, India, February 17–18, 2005;
- TAIEX Seminar on Enforcement of IPRs in Ljubljana, Slovenia, March 15-16, 2005;
- Séminaire national de l'OMPI sur la contrefaçon et la piraterie dans le domaine audiovisuel in Rabat, Morocco, April 5–6, 2005;
- Summit on Proven Strategies for Countering Counterfeiting & Infringement of IP Rights, under the auspices of the Ministry of Supply and Internal Trade of Egypt in Cairo, May 4-5, 2005;
- WIPO Regional Training Course on Trademarks for Officials of Caribbean IP Offices, in Jamaica and Trinidad and Tobago, June 6-10, 2005;
- TAIEX Workshop on Enforcement of Intellectual Property Rights in a Modern Society in Banska Bystrica, Slovakia, June 29–30, 2005;
- WIPO/WTO Colloquium for Teachers of IP at WIPO/WTO headquarters in Geneva, June 27 to July 8, 2005;
- WIPO-UN/ECE-WCO Subregional Seminar on Enforcement of Intellectual Property Rights (IPRs) in Almaty, Kazakhstan, July 5 – 7, 2005;
- WIPO Summer School on Intellectual Property in Geneva from July 4 to 29, 2005;
- WIPO-USPTO Academy for the Judiciary on the Enforcement of IPRs in Washington DC, USA, July 23–29, 2005;
- First Andean Regional Meeting for the discussion of a document containing a harmonized legal regional framework on border measures on IP in Lima, Peru, August 22–23, 2005;
- WIPO Asia-Pacific Regional Symposium on the Protection and Enforcement of IPRs in Kuala Lumpur, Malaysia, September 13–14, 2005;
- Atelier sous-régional de l'OMPI sur la mise en œuvre des droits de la propriété intellectuelle à l'intention des pays francophones d'Afrique in Yaoundé, Cameroun, September 13–16, 2005;
- Cooperation Council for Arab States of the Gulf (GCC) Fourth Meeting on Commercial Fraud and Counterfeiting in Abu Dhabi, UAE, September 20–21, 2005;
- WIPO/FIT Japan Regional Training Course on the Enforcement of Intellectual Property Rights in Tokyo, Japan, October 11–21, 2005;
- WIPO Seminar on Intellectual Property Rights in Cariló, Argentina, October 13–15, 2005;
- WIPO Colloquium for Romanian Judges, in cooperation with the European Patent Academy and the Swiss Federal Institute of IP in Geneva, Munich and Berne, October 17–28, 2005;
- WIPO Workshop on the Enforcement of IPRs for Police and Customs Officers in Kingstown, Saint Vincent and the Grenadines, November 7 and 8, 2005;
- WIPO Workshop on the Enforcement of IPRs for Police and Customs Officers in Bridgetown, Barbados, November 10 and 11, 2005;

- WIPO Workshop on the Enforcement of IPRs for Police and Customs Officers in Saint John's, Antigua and Barbuda, November 14 and 15, 2005;
- WIPO/CISAC Joint Regional Colloquium for the Judiciary on Copyright and Related Rights in Singapore, November 14–15, 2005;
- WIPO / Japan Copyright Office (JCO) Special Training Course on the Enforcement of Copyright and Related Rights in Tokyo, Japan, November 14–25, 2005;
- WIPO Workshop on the Enforcement of IPRs for Police and Customs Officers in Kingston, Jamaica, November 17 and 18, 2005;
- National Workshop on the Enforcement of Intellectual Property Rights in Maputo, Mozambique, November 21–23, 2005;
- Mauritius, Retreat for Judges and Magistrates on Intellectual Property Enforcement in Mauritius, November 25, 2005;
- Seminar on the Infringement of Copyright and Related Rights in Mexico City, November 28-30, 2005;
- Rencontre relative à la fraude et la contrefaçon dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA): Quels moyens pour une lutte plus efficace? in Ouagadougou, Burkina Faso, November 28–30, 2005;
- Séminaire itinérant de l'OMPI sur la protection et la défense des marques et dessins et modèles industriels, in Tunis and Sfax, Tunisia, December 5–6 and 8– 9, 2005;
- National WIPO Seminar for Judges on Intellectual Property Rights and their Enforcement in Guatemala, December 5–6, 2005;
- Colloquium on IP for Judges from Sudan in Geneva, December 5–9, 2005;
- National WIPO Seminar for Judges on Intellectual Property Rights and their Enforcement in San Salvador, December 7, 2005;
- National WIPO Seminar for Judges on Intellectual Property Rights and their Enforcement in San José, December 9, 2005;
- WIPO National Seminar on the Enforcement of Copyright, Related Rights and Collective Management in Khartoum, Sudan, February 28 to March 2, 2006;
- Séminaire national de l'OMPI à l'intention des élèves magistrats et greffiers de l'École d'administration et de la magistrature du Burkina Faso, in Ouagadougou, Burkina Faso, March 7-10, 2006;
- OMPI-CISAC-SACEM-AIF Séminaire-atelier de formation des magistrats sur la lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques, in Ouagadougou, Burkina Faso, April 12-14, 2006;
- International Conference on Customs Protection and Enforcement of IPR, Seoul, Korea, April 19 and 20, 2006.

[Fin de l'annexe et du document]